

GÉNÉALOGIE. Réunion. Les membres du Groupe d'études historiques et de recherches généalogiques (Gehrg) se retrouvent tous les 2^e vendredis de chaque mois, à 14 heures, dans la salle de lecture des Archives municipales, 60 rue de Belloy, à Saint-Flour pour leur réunion mensuelle. Tous les généalogistes amateurs intéressés pour les rencontrer y seront les bienvenus demain vendredi 11 octobre. ■



ÉPICES. Conférence. Invité par le Réseau d'échanges réciproques de savoirs (REKS), Laurent Occelli, animateur en botanique et spécialiste des plantes, animera une conférence sur *Les épices d'ici et d'ailleurs*, demain samedi, à 14 heures, dans la salle polyvalente de Muret (sous la mairie). Il évoquera, entre autres, leurs propriétés médicinales et leur utilisation en cuisine. Gratuit. ■

SPECTACLE. Opéra. La saison musicale de Musik'Art Cantal prendra fin demain samedi, à 20 h 30, au Rex de Saint-Flour avec une conférence spectacle de Michel Arfeuille sur le thème *L'opéra, passions de la vie*. Ce spectacle vivant sera agrémenté d'extraits vidéo d'opéras célèbres et de la prestation musicale des élèves du Conservatoire de Saint-Flour communautaire. Participation libre. ■

Saint-Flour → Vie locale

ÉNERGIE ■ L'ADEME et le Sytec accompagnent les projets de production de chaleur renouvelable

Le Contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques (COT ENR) subventionne la transition énergétique des collectivités, associations et entreprises

David Allignon
david.allignon@centrefrance.com

Un contrat de plus pour favoriser la transition énergétique ? Oui, mais pas seulement. Lundi 7 octobre au village d'entreprises du Rozier-Coren, le président du Sytec Pierre Jarlier, et Agnès Duval, directrice régionale déléguée de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ont signé la mise en route du Contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques.

Préserver l'autonomie en énergie renouvelable

Habituellement réservé aux projets de grande envergure, le Fonds chaleur peut désormais participer aux financements d'opérations plus « modestes », mais tout aussi utiles, en faveur de la production de chaleur renouvelable. Concrètement, les collectivités, associations et entreprises dont l'objectif est de s'équiper d'une installation solaire thermique, géothermique ou chaleur bois notamment,



CHAUDIÈRE À BOIS. Aurretois réservée aux chontriers importants, comme ici l'installation d'un réseau de chaleur bois à Saint-Flour, le Fonds choleur de l'ADEME est désormais accessible aux chontriers plus petits. PHOTO D.A.

peuvent bénéficier de la subvention du Fonds chaleur. Plus besoin d'atteindre un seuil de production important pour y prétendre. Ce type de subvention est désormais accessible et adaptée aux projets majoritaires en territoire rural. Le contrat COT ENR permet à l'ADEME de confier la gestion pour les trois prochaines années d'une enveloppe du Fonds chaleur au Sytec. Une dotation de 773.443 € tout de même. « Le partenariat

depuis plus d'un an avec le Sytec nous a permis de tisser des liens de confiance, » souligne Agnès Duval.

Économie locale

Dès 2018, le Sytec a identifié une trentaine de projets de chaudières à bois (avec un réseau de chaleur ou pas), de géothermie ou de solaire thermique sur le territoire de Saint-Flour et de Hautes Terres communautaires susceptibles d'être éligibles. Mais cela va plus loin et s'inscrit

dans une perspective plus ambitieuse. « On fait un choix résolu vers la transition énergétique pour rester maître du jeu et créer de la richesse sur le territoire », insiste Pierre Jarlier. Autrement dit, l'objectif clair et limpide est la crantie d'une privatisation des ressources en énergies renouvelables. Et pour faire le poids face aux mastodontes du secteur privé, les intercommunalités consolident la protection, et la production

maîtrisée, de leur patrimoine énergétique. « Nous restons ainsi acteur de cette transition énergétique et écologique, c'est un enjeu d'avenir, explique Céline Charriaud, vice-présidente de Saint-Flour communautaire. La question de l'emploi local est également mise en avant. Le développement de la filière bois par exemple, tout comme la majeure partie des travaux engagés sur ce type de projets, participe à l'économie locale. » ■

Le Sytec, opérateur territorial de l'ADEME

ACCOMPAGNEMENT. « Ces contrats territoriaux de développement des énergies renouvelables thermiques construisent ce projet de transition écologique et énergétique », explique Ghyslaine Pradel, présidente de Hautes Terres communautaires. Mais comment bénéficier du coup de pouce financier du Fonds chaleur ? Les associations, entreprises et collectivités doivent contacter Solzic Bayssat, chargée de mission au Sytec (tel : 04.71.60.71.83, mail : tepos@sytec15.fr). Si l'ADEME apporte son expertise technique et financière, le Sytec accompagne les porteurs de projets dès la conception et le montage du dossier, jusqu'au suivi de la performance des installations, en passant par la phase de réalisation des travaux.



EN CHIFFRES

773.443 €
Le montant de l'aide financière octroyé par le Fonds chaleur via l'ADEME.

30 opérations

Dès 2018, avec une prospection réalisée auprès des collectivités, associations et entreprises, 30 projets ont été identifiés sur le territoire comme éligibles au Fonds chaleur. En moyenne, chaque projet fléché touche 22.000 €.